

Actualités

Aides PAC 2019

Cette année, le versement des aides PAC dues au titre de la campagne 2019 devrait intervenir selon un calendrier normal, à savoir :

- versement d'acomptes à partir du 16 octobre correspondant à 70 % des aides découplées (paiements de base, paiement vert, paiement redistributifs et supplément JA), 70 % de certaines aides couplées animales (ABA, ABL, AO, AC) et 85 % de l'ICHN.
- le solde des aides découplées, de l'ICHN, des aides ovines et caprines, interviendra au cours de la seconde quinzaine de décembre.
- fin janvier, le solde des aides ABA et ABL.
- en février, versement des aides VSLM (veau sous la mère) et certaines aides couplées végétales (soja, protéagineux, légumineuses fourragères, chanvre, blé dur).
- en mars, versements des autres aides couplées végétales (semences de graminées, semences de légumineuses, prunes destinées à la transformation).
- en mars/avril, devraient être payées les aides MAEC / BIO.

MONTANTS CONNUS A CE JOUR DES AIDES PAC 2019	
Paiement redistributif	2019
Montant unitaire du paiement redistributif	48 €/ha
Paiement en faveur des jeunes agriculteurs (JA)	2019
Montant unitaire du paiement JA	65,18 €/ha
Aides couplées animales	2019
Aide couplée aux bovins allaitants (ABA)	
Jusqu'à la 50ème vache	166 €/tête
De la 51ème à la 99 ème vache	121 €/tête
de la 100ème à la 139 ème vache	62 €/tête
Aide couplée aux bovins laitiers (ABL)	
de base, zone hors montagne	38 €/tête
Aide couplée aux caprins (AC)	
de base	15,80 €/tête
Aide couplée aux ovins (AO)	
de base	19 €/tête
majoration 500 premières brebis	2 €/tête
complémentaire SSDQ, NP	6 €/tête
Aide couplée aux bovins allaitants ABA	2019
Coefficient appliqué aux femelles éligibles afin de déterminer le nombre de femelles primées pour chaque demandeur	97,50%